

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 juillet 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick VEAU, Maire de Sornac.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 22 juillet 2026

Présents : Patrick VEAU, Éric GUICHARD, Dominique BESSETTE, Julian MALGAT, Laurent MALLEPEYRE, Laurence TRARIEUX, Éric SAQUET, Frédéric WORINGER, Joëlle DEZALY, Élodie EHRHART.

Excusés : Alain VIDAL (pouvoir à Dominique BESSETTE), Christel CONTINSOUX (pouvoir à Laurence TRARIEUX), Alexandra COIFFARD (pouvoir à Julian MALGAT), Sébastien MAURIANGE (pouvoir à Laurent MALLEPEYRE), Justine REIGE (pouvoir à Patrick VEAU, présente en cours de séance)

Secrétaire de séance : Elodie Ehrhart

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté
- Désignation des représentants aux commissions thématiques de Haute-Corrèze Communauté
- Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Convention avec le Syndicat de la Diège
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école
- Ressources humaines : emploi saisonnier
- Vente d'un véhicule communal
- Informations diverses
- Questions diverses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 en précisant qu'elle est enregistrée.

Le secrétaire de séance est Mme Elodie Ehrhart

Monsieur le Maire fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	10	5	15	15	15	0	0

2. MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 11 juin 2026, Haute-Corrèze Communauté a approuvé une modification de ses statuts.

Cette modification consiste à intégrer la gestion du plan d'eau de Méouze dans les compétences de la Communauté de Communes à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte de Méouze au 31 décembre 2025.

Cette compétence comprend notamment la gestion touristique du site, les activités piscicoles ainsi que les projets de développement associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	10	5	15	15	15	0	0

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

À la suite du Conseil communautaire du 11 juin 2026, le conseil communautaire a créé les cinq commissions thématiques suivantes (listes de sujets ci-après non exhaustives). La commune est invitée à désigner ses représentants, pour chaque commission, 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Monsieur le Maire présente les nouvelles commissions thématiques mises en place par Haute-Corrèze Communauté.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Commission Ressources

- Titulaire : Laurent MALLEPEYRE
- Suppléante : Christel CONTINSOUX

Commission Action Territoriale et Économie

- Titulaire : Julian MALGAT
- Suppléant : Alain VIDAL

Commission Proximité et Citoyenneté

- Titulaire : Joëlle DEZALY
- Suppléante : Alexandra COIFFARD

Commission Environnement

- Titulaire : Éric GUICHARD
- Suppléant : Éric SAQUET

Commission Aménagement de l'Espace

- Titulaire : Patrick VEAU
- Suppléant : Frédéric WORINGER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la composition ci-dessus.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	10	5	15	15	15	0	0

4. DESIGNATION DE VOS REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d'estimer le coût des services et compétences que les communes confient à l'intercommunalité. Son travail sert à calculer les compensations financières versées aux communes pour tenir compte de ces transferts. Elle intervient lorsqu'une compétence est transférée à la communauté de communes ou restituée à une commune. La commission calcule alors les dépenses et les recettes liées à ce transfert.

Après échanges, il est proposé de désigner :

- Titulaire : Christel CONTINSOUX
- Suppléant : Frédéric WORINGER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité ces désignations.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	10	5	15	15	15	0	0

5. CONVENTION AVEC SYNDICAT DE LA DIEGE AU 1^{ER} JANVIER 2027

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de la Diège met à la disposition des communes une offre d'assistance technique de proximité dans les domaines de la cartographie, de l'ingénierie de la voirie, des bâtiments, des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que de la transition énergétique pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités dans une logique de mutualisation des moyens, permettant de proposer aux communes des services accessibles au meilleur coût.

Cette évolution se traduit par la mise en place d'une convention unique regroupant l'ensemble des prestations d'ingénierie proposées, afin d'en renforcer la lisibilité et de simplifier les modalités d'accès pour les communes.

Monsieur le Maire explique que cette nouvelle convention se substituera, à compter du 1^{er} janvier 2027, à l'ensemble des conventions précédemment conclues avec les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

- Les modalités administratives et financières de la nouvelle convention de mise à disposition de services proposée par le syndicat de la Diège ;
- Décide de bénéficier de l'accompagnement du syndicat de la Diège pour les services choisis par la commune, tels que cela figure à la page 3 de la convention ;
- Autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la commune et le syndicat de la Diège.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	10	5	15	15	15	0	0

6. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire indique que l'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

La participation financière des communes est destinée à compenser la charge financière qu'une commune subit quand un élève qui ne relève pas de son territoire vient fréquenter l'école dont elle assure la charge d'entretien et de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Sornac participent aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Une nouvelle méthode de calcul a été établie sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'école.

Le coût moyen annuel de fonctionnement est évalué à 1 708 € par élève.

Après discussion, il est proposé de fixer la participation des communes extérieures à 55 % du coût réel de fonctionnement.

La participation est ainsi fixée à 939,00 € par élève et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Fixer le montant de la participation à 939 € par élève ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11*	4	15	15	15	0	0

*Arrivée de Justine Reige à 18h47

8. RESSOURCES HUMAINES

Le Maire expose au conseil municipal que la présence temporaire d'un agent technique supplémentaire permettrait de faciliter l'entretien en profondeur et courant de locaux communaux existants notamment les gîtes communaux qui, cette année, sont réservés en continu.

La durée maximale de recrutement sur ce motif est de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel en cas de besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

7. VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la Renault Clio essence mise en circulation en 1999 et totalisant environ 165 000 kilomètres n'est plus utilisée par les services de la commune.

Considérant son état général et le contrôle technique favorable, il est proposé de fixer un prix minimum de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la mise en vente du véhicule et fixe le prix minimum de vente à **1 500 €**.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

9. INFORMATIONS DIVERSES

Programme voirie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés de voirie ont été attribués à des montants inférieurs aux estimations initiales, permettant d'intégrer des travaux complémentaires au programme de l'année.

La suppression du ralentisseur situé à proximité de la salle polyvalente ainsi que la mise en place d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales sont notamment prévues.

Référents canicule Dans le cadre du registre communal des personnes vulnérables, les élus suivants sont désignés référents : Alain VIDAL et Laurence TRARIEUX

Climatisation de l'école : La commune a bénéficié d'un dispositif d'aide de l'État permettant l'acquisition de dix climatiseurs destinés aux locaux scolaires.

Solidarité avec les communes sinistrées de gironde : Le Conseil Municipal se déclare favorable au versement d'une aide exceptionnelle de 1 000 € en faveur des communes sinistrées de Gironde par l'intermédiaire de la Protection Civile.

La délibération correspondante sera présentée lors d'une prochaine séance.

Recensement de la population : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la campagne de recensement de la population prévue en 2027 nécessitera le recrutement de deux agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h52.